

Commune de Bernières-sur-Mer  
Département du Calvados

**COMMISSION LOCALE  
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

***Compte-rendu de la réunion du lundi 09 mars 2015***

Membres présents :

Elus de Bernières sur Mer : MM. Denis LEPORTIER (maire de Bernières sur Mer), Thomas DUPONT FEDERICI, Jean-Michel LEDUC ;

Personnes qualifiées : M. Michel SARI (architecte) ;

Représentants de l'Etat et des services de l'Etat : Mme Danièle MOUREU (DRAC Basse-Normandie),

Membre(s) excusé(s) :

Elus : Mme Brigitte FLEURY

Personnes qualifiées : Mme Stéphanie BOREY (architecte), M. Nenad RAÇA (architecte).

Membre(s) absent(s) : Michel BENOIST (conseiller municipal), M. Stéphane MAHEUX (artisan), DREAL Basse-Normandie, Pierre MORIN (DDTM, service DT/CN).

Personne(s) invitée(s) : Mme Pauline JEANNE (UDAP du Calvados), Ludovic GIRARD (service urbanisme de la commune de Bernières sur Mer), Perrine LECLERC (architecte du patrimoine).

***Ordre du Jour :***

- ***Recueil des remarques sur le règlement version 2 transmis le 02 mars pour diffusion,***
- ***Présentation du plan, version 2 intégrant les remarques de la Commission.***

Monsieur Denis Leportier, Maire de la commune de Bernières-sur-Mer, accueille les membres de la commission.

Les nouvelles versions du règlement et du plan intègrent les remarques de la Commission dont les principales avaient été reprises dans le précédent compte-rendu du 09 février 2015.

Les membres de la Commission sont invités à réagir sur les pièces envoyées.

**Concernant le règlement :**

Les élus souhaiteraient que l'introduction au règlement soit plus facile d'accès, moins technique.

Pauline Jeanne de l'UDAP indique qu'elle n'a pas pu recevoir le document et indique qu'elle transmettra l'ensemble des remarques de l'architecte des bâtiments de France ultérieurement.

Elle indique cependant que l'UDAP est favorable à la conservation des EBC (il n'en était plus question dans l'actuelle version du règlement). Le zonage sera revu avec l'UDAP dans le cadre du PLU.

Par ailleurs, elle précise que si les règles sur l'implantation des bâtiments de la ZPPAUP étaient un peu difficiles à comprendre, elles fonctionnaient bien à l'application (notamment pour contrer les demandes de densification excessives des jardins en cœur d'îlot).

Les articles du règlement sont passés un à un. Les corrections et observations sont rapportées à la chargée d'étude.

Perrine Leclerc précise que le règlement sera agrémenté d'illustrations, certaines reprises de la ZPPAUP et d'autres nouvelles.

**Concernant le plan :**

Il est fait remarquer que des divisions parcellaires récentes devraient être idéalement prises en compte sur le plan. L'impression du plan est trop clair ce qui explique que les limites parcellaires ne soient pas assez visibles.

Les limites de zones, notamment au sud-est, sont discutées.

Le repérage de la ferme brûlée est demandé.

Le repérage de deux murs : l'un le long de la ruelle noire et l'autre derrière la poste, rue Hervé Leguillon, est questionné.

Perrine Leclerc informe la Commission qu'elle part en congé maternité jusqu'à la fin de l'année. Monsieur Laprie-Santenac indique qu'un passage en CRPS en septembre 2015 serait de toute façon, difficile en raison du rapprochement des deux régions et d'un grand nombre très important de dossiers à présenter en septembre.

La procédure PLU ayant par ailleurs pris du retard, ce décalage est accepté.

Le dossier sera donc finalisé en début d'année prochaine compris concertation.

Le dossier serait présenté en CRPS lors du premier trimestre 2016.

Fait à Bernières sur Mer, le 11 mars 2015.

Le Président de la commission AVAP



Denis LEPORTIER